

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 195 DU 12 DECEMBRE 2019 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS ET A L'ETAT-MAJOR GENERAL DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/04 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de Service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/21 du 31 décembre 2010 portant Modification de la Loi n° 1/15 du 29 avril 2006 portant Statut des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/011 du 06 février 2018 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi et de ses Composantes ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/158 du 05 novembre 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général des Etudes Stratégiques et des Statistiques au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Colonel Jean Marie BARUMPISHE, SS0215 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Inspecteur Principal chargé de l'Administration, des Questions Sociales et du Budget à l'Inspection Générale au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Colonel Firmin MUKWAYA, SS0196 de la matricule.

Article 3 : Sont nommés Directeurs à la Direction Générale des Etudes Stratégiques et des Statistiques au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Direction des Etudes Stratégiques :

Colonel Bernard NDIHO, SS0253 de la matricule ;

Direction des Statistiques :

Lieutenant-Colonel Egide MBANZUMUTIMA, SS0526 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Chef de Service Chargé de la Planification à l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi :

Colonel Pascal BANKUWABO, SS0208 de la matricule.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 12 décembre 2019

Pierre NKURUNZIZA.

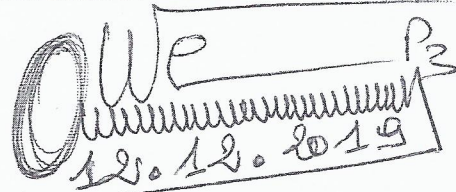
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,


Gaston SINDIMWO.-

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS,


Emmanuel NTAHOMVUKIYE.-


12.12.2019